



Conditions générales

Extension de garantie de 3 ans sur certains imprimantes HP LaserJet (HP LaserJet 100 et 200 SERIES)

Quelles que soient les promotions similaires antérieures, ces conditions générales prévalent et remplacent toutes les versions précédentes. Par votre participation, vous acceptez ces conditions générales et reconnaissez que les décisions de HP seront définitives et contraignantes à tous les égards.

1. Objet

Cette promotion de services étendus à une durée de 3 ans comprend la garantie limitée d'un an de HP et deux années d'assistance supplémentaires, sous réserve d'une inscription et de l'acceptation des conditions générales de HP. Si vous êtes un consommateur, les avantages du programme d'extension des services de HP s'appliquent en plus de tous vos droits légaux en vertu des lois sur la protection des consommateurs concernant la non-conformité des produits au contrat de vente. Les droits légaux du consommateur ne sont en aucune façon limités ou affectés par le programme d'extension des services de HP. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le lien suivant : [Garantie légale du consommateur](#).

Ces services sont proposés par HP sans aucun frais additionnel et s'ajoutent à la garantie du fabricant et à toute garantie de droit commun, légale ou contractuelle* à laquelle l'utilisateur final peut avoir droit vis-à-vis du vendeur d'un produit au titre de la loi locale applicable. Ils n'affectent pas les garanties légales ou contractuelles auxquelles l'utilisateur final peut avoir droit à l'encontre du vendeur ou de toute autre personne.

Les 2 années additionnelles de prise en charge commenceront au moment où la garantie limitée HP se terminera, et sont assujetties aux conditions générales standard HP applicables disponibles [ici](#).

2. Produits concernées

Afin d'être éligible pour cette promotion, l'achat d'une produits agréée lors de la période spécifique concernée par cette promotion est indispensable.

Les produits concernées figurent au sein du Tableau A.

3. Critères d'admissibilité – Un utilisateur final ne peut demander les services gratuitement que si tous les critères suivants sont remplis :

3.1. Le produit HP éligible est pris en charge par le service client HP. (Les produits HP éligibles sont généralement pris en charge pendant 3 ans (produits grand public) ou 5 ans (produits commerciaux) après l'arrêt de la production du produit ; veuillez noter qu'aucun préavis de fin de prise en charge n'est envoyé).

Veuillez noter que HP ne suit aucune donnée sans le consentement de l'utilisateur. Ce programme ne nécessite ni suivi ni communication avec l'imprimante. Aucune communication entre HP et l'imprimante n'est nécessaire pour obtenir le code d'indexation des cartouches HP.

4. Demande d'extension des services pendant 3 ans

4.1. Les demandes d'extension pour les produits HP éligibles doivent être envoyées 60 jours au plus tard après la date



Conditions générales

d'achat du produit.

4.2. Les demandes doivent être envoyées par les utilisateurs finaux (c'est-à-dire des clients achetant les produits pour leur propre utilisation).

4.3. Le nombre de demandes est limité à un maximum de 50 unités par utilisateur final.

5. Conditions de l'offre

Le requérant peut obtenir des informations et s'inscrire à cette promotion sur le site Web à l'adresse suivante : www.hp.com/eu/3yearwarranty. Pour solliciter cette extension des services pendant 3 ans, le client doit communiquer à HP l'ensemble des informations obligatoires demandées sur le site.

Le participant est aussi dans l'obligation de soumettre à HP, par l'intermédiaire de l'interface en ligne, le numéro de série et le code produit du périphérique d'impression HP éligible qu'il vient d'acheter, ainsi que des informations personnelles telles que son nom, son adresse, son code postal et son e-mail. En outre, une copie de la preuve d'achat du nouveau périphérique d'impression authentique HP doit être mise à la disposition de HP ou lui être envoyée.

Pour apporter la preuve de l'achat, les méthodes suivantes peuvent être utilisées:

- a. Les clients peuvent télécharger les documents prouvant leur achat au moment de leur inscription, à l'adresse : www.hp.com/eu/3yearwarranty ;
- b. Les clients peuvent envoyer les documents prouvant l'achat par Fax : +49 7031 7632 5111

Courrier :

HP
c/o TechProtect GmbH
Promotion Services
Postfach 1242
D-71088 Holzgerlingen
GERMANY

E-mail : promotions@gps1.hp.com

Si vous nous envoyez la facture par fax, courrier ou e-mail, vous devez obligatoirement mentionner le numéro de commande sur la facture.

Veillez nous envoyer une copie de la facture de l'produits dans un délai de quatorze (14) jours à compter de votre visite sur le site Web si vous ne l'avez pas téléchargée sur le site. Passé ce délai, si vous n'avez pas présenté de facture, votre demande sera annulée.



Conditions générales

6. Preuve d'achat

La copie de la preuve d'achat (facture) doit contenir les informations suivantes :

- nom et adresse du revendeur,
- nom du produit/modèle de matériel.

7. Numéro de série obligatoire

Si vous ne donnez pas le numéro de série correct, nous ne pourrons pas mettre à jour votre garantie standard et vous faire bénéficier des services étendus pendant 3 ans.

8. Exclusion de l'association à d'autres services HP Care Pack

Si vous avez déjà acheté un service électronique HP Care Pack et que vous l'avez enregistré, vous ne pouvez pas participer à cette promotion. Après votre inscription à cette promotion, vous ne pourrez plus acheter d'autres services HP Care Pack.

9. Général

9.1. Si vous ne respectez pas les présentes conditions générales, HP a le droit de ne pas appliquer l'extension des services à 3 ans pour le produit enregistré. Tout non-respect des conditions à tout moment annulera la demande et mettra fin à l'accord.

9.2 Les inscriptions à la promotion qui sont incomplètes ou qui contiennent de fausses déclarations ne peuvent pas être traitées.

9.3. HP peut décider de supprimer cette promotion et/ou en modifier les conditions à tout moment sans préavis.

9.4. Confidentialité et collecte/utilisation des données par HP. La déclaration de confidentialité de HP disponible sur <http://www8.hp.com/us/en/privacy/privacy.html> régit la collecte et l'utilisation de toute donnée personnelle. En partageant vos données personnelles, vous acceptez les conditions de la déclaration de confidentialité de HP. Vous pouvez choisir de revenir sur votre décision ou demander la correction, la modification, la restriction, l'anonymisation ou la suppression de vos données personnelles sur demande, en cliquant sur ce lien : <https://h41268.www4.hp.com/live/index.aspx?qid=3394>. Dans certains cas, il est possible que votre demande soit rejetée si elle correspond à un cas de figure légitime où cela révélerait les données personnelles d'un autre individu ou à une situation où la loi en vigueur nous interdit formellement de communiquer de telles informations.

Tableau A:

Numéro de produit	Produit	extension de garantie
-------------------	---------	-----------------------



Conditions générales

T6B70A	HP Color LaserJet Pro MFP M180n	UH761E - HP 3y Standard Exchange Consumer LaserJet MFP - E SVC
T6B71A	HP Color LaserJet Pro MFP M181fw	UH761E - HP 3y Standard Exchange Consumer LaserJet MFP - E SVC
T6B59A	HP Color LaserJet Pro M254nw	UG206E - HP 3 year Care Pack w/Standard Exchange
T6B60A	HP Color LaserJet Pro M254dw	UG206E - HP 3 year Care Pack w/Standard Exchange
T6B80A	HP Color LaserJet Pro MFP M280nw	UH761E - HP 3y Standard Exchange Consumer LaserJet MFP - E SVC
T6B81A	HP Color LaserJet Pro MFP M281fdn	UH761E - HP 3y Standard Exchange Consumer LaserJet MFP - E SVC
T6B82A	HP Color LaserJet Pro MFP M281fdw	UH761E - HP 3y Standard Exchange Consumer LaserJet MFP - E SVC

Conditions générales mises à jour en septembre 2018.